

Shefford, Québec.
Le 3 juin 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 3 juin 2014.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2014-06-93

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2014-06-94

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lot 4 620 012
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Adoption – Règlement n° 2014-508 amendant le Règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 6.2.3 Adoption – Règlement n° 2014-509 amendant le Règlement de construction n° 2005-421 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 6.2.4 Adoption – Règlement n° 2014-510 amendant le Règlement de permis et certificat n° 2005-422 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 6.2.5 Adoption – Règlement n° 2014-511 constituant le comité consultatif en urbanisme
 - 6.2.6 Adoption – Règlement n° 2014-512 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Autorisation de signatures – Protocole d'entente – Canton de Shefford et Conservation espace nature Shefford (CENS)
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Adjudication – Travaux de rapiéçage mécanisé et manuel

9.2.2 Adjudication – Fourniture d'agrégats

9.2.3 Adjudication – Travaux de traitement de fissures

9.2.4 Adjudication – Travaux de fournitures et d'épandage
d'abat-poussière

9.2.5 Adjudication – Travaux de marquage de chaussée

10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Dépôt des indicateurs de gestion
 - 12.2.3 Avis de motion – Règlement n° 2014-513 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 12.2.4 Embauche – Ouvrier temporaire saisonnier – Service des travaux publics
13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

2014-06-95

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-06-96

DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 4 620 012

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise par Nathalie Bourbeau et Richard Massé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour leur lot 4 620 012 vise, relativement à une autorisation déjà obtenue en 2008 pour l'aménagement d'un étang d'irrigation sans cours d'eau d'alimentation, à régulariser la superficie d'aménagement de cet étang d'irrigation à 0,2 hectare, à régulariser la superficie du chemin d'accès à 0,14 hectare ainsi qu'à régulariser la superficie de l'aire où l'entreposage est effectuée temporairement à 0,85 hectare;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de régularisation porte la superficie totale visée par la demande à 11 900 mètres carrés, alors qu'elle était à l'origine de 1 800 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise vise aussi à prolonger d'une (1) année les délais pour l'accomplissement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant complétés, selon le demandeur, à quatre-vingt-dix pourcent (90 %);

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ainsi qu'au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement d'appuyer la demande de Nathalie Bourbeau et de Richard Massé faite à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot numéro 4 620 012 pour régulariser les superficies liées aux travaux d'aménagement d'un étang d'irrigation et pour obtenir une prolongation

de délai jusqu'au 30 août 2015 pour accomplir les travaux liés à cet étang.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-06-97

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

1. Lyne Riendeau présente une demande (agrandissement de la résidence : véranda) pour le **23, chemin Nord**;
2. Charles Meubus et Carole Scheffer présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **4, rue Étienne**;
3. Ezra Moundroukas et Sophie Vigneault présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **166, chemin du Mont-Shefford**;
4. Jovani Morin et Kelley Timmons présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **459, chemin du Mont-Shefford**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des quatre (4) projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2014-06-98

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-508 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2005-419 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

Que le règlement intitulé « Règlement n°2014-508 amendant le règlement de zonage n°2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford », est adopté.

2014-06-99

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-509 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2005-421 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
Que le règlement intitulé « Règlement n° 2014-509 amendant le règlement de construction n° 2005-421 de la Municipalité du Canton de Shefford », joint en annexe, est adopté.

2014-06-100

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-510 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT N° 2005-422 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
Que le règlement intitulé « Règlement n°2014-510 amendant le règlement de permis et certificats n° 2005-422 de la Municipalité du Canton de Shefford », joint en annexe, est adopté.

2014-06-101

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-511 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon
Que le règlement intitulé « Règlement n°2014-511 constituant le Comité consultatif d'urbanisme », joint en annexe, est adopté.

2014-06-102

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-512 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
Que le règlement portant le n° 2014-512, intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 », joint en annexe, est adopté.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-06-103

AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE -- CANTON DE SHEFFORD ET CONSERVATION ESPACE NATURE SHEFFORD (CENS)

CONSIDÉRANT QU'en raison de préoccupations environnementales, la Municipalité du Canton de Shefford souhaite adopter les meilleures pratiques en termes de gestion de son patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contribué à la naissance de l'organisme Conservation espace nature Shefford (CENS) et qu'elle encourage ses activités de conservation et de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement et de mise en valeur du parc des Montagnards est en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'essor du parc des Montagnards s'avère un attrait important pour l'identité et la réputation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de voir réaliser le projet de développement des sentiers dans le parc des Montagnards;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Municipalité et CENS signent un protocole d'entente afin de déterminer les conditions par lesquelles la Municipalité et CENS participeront au projet de développement et de mise en valeur du parc des Montagnards;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

Que la Municipalité accepte les termes et conditions du Protocole d'entente entre le Municipalité du Canton de Shefford et Conservation Espace Nature Shefford;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer ledit protocole.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-06-104

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel à être effectués pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Construction Bau-Val inc.	172 815,47 \$
Pavages Maska inc.	179 599,00 \$
Asphalte des Cantons Division de Sintra inc.	165 962,96 \$
Construction DJL inc.	239 042,22 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la firme d'ingénieurs *Les Consultants S.M. inc.* recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Asphalte des Cantons Division de Sintra inc.*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Asphalte des Cantons Division de Sintra inc.*, pour un montant total de 165 962,96 \$, incluant les taxes.

2014-06-105

ADJUDICATION – GRANULATS CONCASSÉS – FOURNITURE ET CHARGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions des entrepreneurs suivants : Excavation CS Fulford ltée, Allard & Allard Construction inc., Construction DJL inc. et Sintra inc. et que leurs résultats sont joints en annexe;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et le chargement de granulats concassés est divisé en 3 groupes, soit : **groupe 1** (pierre concassée MG-20, MG-20B, MG-56 et MG-112), **groupe 2** (gravier concassé MG-20, MG-20B, MG-56 et MG-112) et **groupe 3** (gravier naturel non concassé) et que l'adjudication du contrat peut être effectuée en fonction du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la firme d'ingénieurs *Les Consultants S.M. inc.* recommande, parmi les soumissions reçues pour le **groupe 1** (pierre concassée MG-20, MG-20B, MG-56 et MG-112), d'octroyer la fourniture des pierres concassées à *Construction DJL inc.* qui est le plus bas

soumissionnaire conforme et qui, parmi les deux entrepreneurs ayant soumissionné pour ces granulats, est le plus rapproché géographiquement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la firme d'ingénieurs *Les Consultants S.M. inc.* recommande, parmi les soumissions reçues pour la fourniture des graviers concassés du **groupe 2** (gravier concassé MG-20, MG-20B et MG-56), d'octroyer ce contrat à *Allard et Allard Construction inc.*, qui est le seul soumissionnaire conforme pour ces matériaux, à l'exception des matériaux granulaires MG-112 pour lesquels aucun soumissionnaire n'est conforme;

CONSIDÉRANT QU'aucun soumissionnaire n'a déposé de prix pour les granulats du **groupe 3**;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

- pour le **groupe 1**, d'adjuger le contrat, selon les prix en annexe, pour la fourniture de la pierre concassée MG-20, MG-20B, MG-56 et MG-112 à *Construction DJL inc.* qui est le plus bas soumissionnaire conforme et celui qui est le plus rapproché géographiquement de la Municipalité;
- pour le **groupe 2**, d'adjuger le contrat, selon les prix en annexe, pour la fourniture des graviers concassés MG-20, MG-20B et MG-56 à *Allard et Allard Construction inc.*, qui est le seul soumissionnaire conforme pour ces matériaux.

2014-06-106

ADJUDICATION – TRAVAUX DE TRAITEMENT DES FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de traitement de fissures à être effectués pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Scellement de fissures d'asphaltes inc.	26 076,33 \$
Construction DJL inc.	28 283,85 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la firme d'ingénieurs *Les Consultants S.M. inc.* recommande d'octroyer le contrat à *Construction DJL inc.* comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction DJL inc.*, au montant de 28 283,85\$, incluant les taxes.

2014-06-107

ADJUDICATION – TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes en sus)
Calco inc.	73 767,96 \$
Les Entreprises Bourget inc.	74 572,79 \$
Somavrac C.C. inc.	84 460,64 \$
Multi Routes inc.	67 835,25 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, la firme d'ingénieurs *Les Consultants S.M. inc.*, recommande l'adjudication du contrat à *Calco inc.* comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Calco inc.*, au montant de 73 767,96 \$ incluant les taxes.

2014-06-108

ADJUDICATION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
9254-8783 Québec inc. – Lignes Maska	12 693,24 \$
Lignes de stationnement Rivard	13 452,08 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la firme d'ingénieurs *Les Consultants S.M. Inc.* recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9254-8783 Québec inc. – Lignes Maska;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9254-8783 Québec inc. – Lignes Maska pour un montant total de 12 693,24 \$, incluant les taxes.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-06-109

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20115743 @ n° 20115856 au montant de 1 047 323,90 \$.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

Une copie des indicateurs de gestion 2013 est remise à tous les membres du conseil.

2014-06-110

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2014-513 CONCERNANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Michael Vautour donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de régir la période de questions lors des séances du conseil.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-06-111

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE SAISONNIER – SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. François
Racine et ce, à compter du 26 mai 2014, à titre d'ouvrier temporaire
saisonnier – Service des Travaux publics, à raison de
40 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre
les parties.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-06-112

DEMANDE D'ANNULATION D'UNE RÉSOLUTION – 201 CHEMIN
OSTIGUY

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 201
chemin Ostiguy demande l'annulation de la résolution n°2013-11-179
avec l'engagement, une fois la résolution annulée, d'entreprendre des
démarches selon les exigences du programme du Ministère des
Finances du Québec, ÉcoRénov, pour la mise au niveau des
installations septiques de résidences personnelles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas lieu pour le conseil municipal du Canton
de Shefford d'annuler la résolution n°2013-11-179, mais plutôt de la
réitérer en modifiant les délais qui y sont prévus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser la demande d'annulation de la résolution n°2013-11-179.

Que le conseil de la municipalité du Canton de Shefford avise
formellement le propriétaire de l'immeuble situé au 201, chemin
Ostiguy, Shefford, qu'il doit transmettre une demande de certificat
d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation prévue à
l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux
usées des résidences isolées* et ce, avant le 4 juillet 2014.

Qu'à défaut, le conseil autorise le directeur de l'urbanisme et de
l'environnement à requérir une soumission écrite auprès de
deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la
préparation de cette étude de caractérisation et à confier le mandat à la
firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à
effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de
caractérisation sur la propriété située au 201, chemin Ostiguy,
Shefford, en compagnie du directeur de l'urbanisme et de
l'environnement et/ou de son inspecteur, le tout, sur préavis écrit d'au
moins 48 heures au propriétaire.

Qu'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les quatre-vingt (90) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation.

Qu'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise le directeur de l'urbanisme et de l'environnement à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située au 201, chemin Ostiguy, Shefford, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Que le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilés à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-06-113

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 35.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire